

## **L'entraide ou l'aide mutuelle**

### **INTRODUCTION**

J'ai toujours proposé l'aide mutuelle dans la classe, au nom de deux principes :

- Le **partage du savoir**, chacun fait profiter l'autre de ce qu'il sait, tout en s'enrichissant de ce que l'autre sait.
- La **reconnaissance du droit à la différence**, chacun a des compétences différentes - accepter l'autre, c'est lui reconnaître le droit d'être différent.

Par l'aide mutuelle j'ai le désir de promouvoir non pas seulement la réussite individuelle, mais la réussite collective. Certes chacun avance aussi personnellement, à son rythme, mais cela s'inscrit dans la vie du groupe. On félicite celui qui progresse, mais on ne se moque pas de celui qui est en panne, on va essayer de l'aider.

En fait, il faut gravir la pente tous ensemble pour en atteindre le sommet. Il faut que chacun aille le plus loin possible, ce n'est pas d'être le premier notre objectif. Donc, il faut s'entraider pour que chacun monte le plus loin possible.

### **I - COMMENT FONCTIONNE L'ENTRAIDE DANS LA CLASSE ?**

Le principe d'aide mutuelle est admis, nous en avons parlé au conseil, il y a trois formes d'entraide :

- L'aide de l'animateur de jour.
- L'aide des responsables d'ateliers.
- L'entraide entre les membres du groupe.

### **A) L'aide de l'animateur de jour**

Outre les fonctions d'animation, et d'organisation (donner la parole, déroulement des diverses activités, dire l'heure, etc.) il est chargé d'aider les autres durant les moments d'activités personnelles.

Durant ce temps (1 h 30 par jour) il circule dans la classe et répond à des demandes d'aides ponctuelles, il note sur le cahier d'animateur qui il a aidé. Quand l'animateur ne sait pas, ne peut pas répondre à une demande d'aide, il m'appelle ou il invite son camarade à venir me voir.

Pour permettre de répondre plus facilement aux demandes, nous avons décidé que chacun s'inscrirait au tableau quand il a besoin d'aide. Quand personne n'a besoin d'aide, l'animateur peut faire une activité personnelle, à condition qu'il pense à circuler pour répondre rapidement à des demandes d'aide, et veiller au bon déroulement des activités.

### **B) L'aide des responsables d'ateliers**

Institutionnellement, les responsables d'ateliers ne sont pas chargés d'aider, ils veillent au bon déroulement du travail en atelier et au rangement. Mais, dans la pratique, je m'aperçois que souvent les responsables d'ateliers (peinture, filicoupeur, menuiserie) sont amenés à aider, donner un conseil à celui qui ne sait pas. L'aide se fait naturellement et celui qui ne sait pas va voir le responsable d'atelier.

Au cours de cette année scolaire 1980-1981, nous avons changé un peu le rôle et la fonction des responsables, du moins, nous l'avons précisé.





Jusqu'ici, les responsables d'ateliers étaient changés tous les quinze jours, il y avait droit de rester seulement deux fois dans le même atelier. Les changements intervenaient donc très souvent, il y avait la bousculade pour les ateliers plaisants, et peu de monde pour les ateliers « corvées ». Ceci nous a amenés à faire une distinction entre les responsabilités d'ateliers et ces « corvées » qui sont en fait des services : balayage, nettoyage du tableau, etc.

Et nous avons redéfini le rôle des responsables d'ateliers, en instituant un rôle d'aide (en plus de celui de veiller au bon fonctionnement, au rangement...). J'ai donc posé le problème de la compétence, pour l'imprimerie par exemple, allions-nous choisir quelqu'un qui ne sait pas imprimer ? Pour l'atelier fiches, la question avait déjà été posée, on avait choisi Anita qui ne connaît pas la numération, elle n'était pas capable de vérifier la classification.

Mais, tout le monde n'est pas compétent pour tout, ainsi on eut des ateliers qui avaient des responsables compétents, et des ateliers qui avaient des responsables « incompetents » qui voulaient bien apprendre.

Désormais pour le changement d'ateliers, on ne pose plus la question : « Qui veut être responsable de... », mais on demande : « Qui est capable d'être responsable de..., et veut prendre la responsabilité... » On demande l'avis du conseil sur cette notion de « être capable ». Nous changeons les responsables tous les deux mois environ, pour permettre une meilleure initiation. Notons enfin que chacun peut accéder à une compétence, puisque l'ancien responsable d'un atelier doit montrer au nouveau. Une nuance est apparue qu'il serait intéressant d'approfondir, devenir responsable d'atelier est gratifiant, car c'est se faire reconnaître une compétence.

## C) L'entraide entre les membres du groupe

### 1. Où celui qui sait, aide celui qui ne sait pas.

En début d'année, chacun s'entraidait de façon très inorganisée ; on demandait une aide au copain qu'on aime bien, même s'il ne savait pas. L'aide passant d'abord par la relation affective. Puis le problème de la compétence s'est posé, « il vaut mieux se faire aider par quelqu'un qui sait ». Pour apprendre les tables, ça ne posait pas trop de problèmes (on peut les apprendre à deux, même si on ne sait pas) mais pour apprendre l'heure, il fallait bien trouver qui est capable d'apprendre à l'autre.

Alors, on a décidé d'apprendre l'heure ensemble.

J'ai proposé une série d'apprentissages sur trois semaines, pour faire une « mise à niveau » au bout de trois semaines, on ferait un test, ainsi on verrait ceux qui savent l'heure. Ce qu'on a fait. On a décidé que ceux qui sauraient l'heure seraient inscrits sur un panneau « ceux qui sont capables d'apprendre aux autres ».

Ce panneau sert maintenant de référence : quand quelqu'un prévoit « apprendre l'heure » il regarde qui est capable de lui apprendre. Nous avons fait de même pour l'alphabet, les soustractions simples et à retenue, pour la lecture, les tables.

Le test, qui est en fait un test de contrôle, nous permet donc de déterminer ensemble qui est capable d'aider et en quoi il peut aider.

D'autre part un système de brevets (1) avec étapes à franchir associées aux couleurs de judo permet à chacun de savoir où il en est, ce qu'il a fait, ce qu'il lui reste à parcourir. C'est moi, en général, qui évalue si l'enfant peut, ou non, franchir une étape. Sauf pour le brevet des tables, il y a un enfant qui sait parfaitement toutes ses tables. On lui a donc reconnu le droit d'attribuer les brevets. Ainsi, l'apprentissage et le contrôle des tables se fait maintenant sous sa responsabilité. C'est un autre objectif à atteindre que l'on vient tout juste d'aborder avec l'apprentissage des tables : « être capable d'évaluer les résultats d'un apprentissage ».

## 2. A-t-il obligation d'aider l'autre ?

Cette question n'a jamais été abordée au conseil ; c'est moi qui encourage à l'aide mutuelle, les enfants s'entraident assez facilement. Pour qu'il y ait loi d'obligation, il aurait fallu que, par exemple, des enfants se plaignent de n'être jamais aidés ; pourtant cela est arrivé en février, Zohra demandait à Isabelle de l'aider à lire, mais Isabelle a continué son travail et n'a pas aidé Zohra. Personne n'a rien dit.

La seule obligation qui existe est celle concernant l'animateur de jour : aider l'autre fait partie du rôle de l'animateur. Là, il est critiqué quand il refuse d'aider quelqu'un.

Juin 1980... Ça remue un peu plus ; cette fois ceux qui ne sont pas aidés et qui ont besoin d'aide, commencent à se plaindre. On en parle au conseil, et on s'aperçoit que ce sont les mêmes qui toujours refusent d'aider... mais demandent de l'aide quand ils sont en panne ! Et on s'aperçoit aussi que l'entraide a beaucoup aidé deux enfants dans l'apprentissage de la lecture, elle a surtout donné confiance en eux. Alors, on décide, maintenant : aider c'est obligatoire, on ne refuse pas, et on écrit en gros la loi : « Celui qui sait, aide celui qui ne sait pas ! »

## 3. Quels sont les problèmes qui apparaissent dans la mise en place de l'aide mutuelle ?

### a) Au niveau technique :

Il n'est pas toujours facile pour un enfant qui vient tout juste d'apprendre quelque chose, de transmettre à l'autre, de montrer ce qu'il sait. Ainsi pour certaines activités (problèmes, lecture) si l'aide qu'un enfant apporte permet à l'autre de réussir (à résoudre le problème, à lire un texte...) il n'est pas sûr qu'il y ait compréhension. L'enfant n'est pas forcément capable de passer à une attitude d'analyse qui permet à l'autre de comprendre la situation.

L'aide mutuelle fonctionne mieux pour des apprentissages mécaniques. Il faudrait aussi trouver des moyens qui permettraient d'évaluer l'aide mutuelle, d'observer ce qui se passe dans une situation d'apprentissage mutuel, ainsi on cernerait mieux les problèmes techniques, les outils qui seraient utiles aux enfants pour s'entraider.

1) Brevet : voir en annexes nos différents brevets et chapitre « Évaluation ». La technique des brevets et chefs d'œuvre a été introduite dans les classes par Freinet afin d'opposer autre chose aux examens classiques et à l'évaluation. Cette technique issue du compagnonnage avait été introduite dans le mouvement scout par Baden Powell.  
« Le brevet sanctionne une activité effective, une réalisation ou une conquête ». Freinet 1949.



### b) Problèmes de temps :

C'est un facteur essentiel. 1 h 30 d'activités personnelles par jour, c'est court... compte tenu de toutes les activités de chacun, compte tenu des nécessaires apprentissages de chacun.

Alors il faut partager le temps entre ses activités, et les activités des autres. Là, j'ai remarqué que ça posait problème **beaucoup plus pour moi**, car certains enfants passeraient volontiers plus de temps à aider les autres qu'à leurs propres apprentissages. Alors je suis partagé entre le désir que les enfants s'entraident et le désir que chacun avance aussi dans ses apprentissages. Et il faut que j'équilibre la balance, sinon ce serait toujours les mêmes qui aident, et toujours les mêmes qui sont aidés.

Il y a des enfants qui aiment se placer dans une situation d'assisté, et pour eux c'est confortable. Pour d'autres aussi, c'est difficilement supportable, il faut reconnaître à chacun des compétences dans des domaines différents.

### c) Problèmes relationnels et compétence

- Si l'enfant est occupé à une activité passionnante, il sera difficile pour lui d'abandonner son travail pour aller aider, il ne le fera alors que pour un camarade avec qui il a de bonnes relations ; il n'ira pas aider quelqu'un avec qui il ne s'entend pas (et comme il n'y a pas obligation d'aide, si le camarade en question ne dit rien, la chose passe inaperçue).

- S'il est occupé à une activité moins intéressante, là, les problèmes relationnels s'atténuent, et l'enfant va aider plus facilement n'importe qui.

- La relation d'aide peut être gratifiante si celui qui est aidé manifeste une « reconnaissance » à l'égard de son camarade aideur. Dans ce cas la relation est enrichie.

Je me pose aussi la même question que Jean Le Gal (1) : « une bonne relation entraîne-t-elle une bonne aide et une bonne aide entraîne-t-elle une bonne relation ? »

J'ai remarqué deux attitudes différentes, là encore, selon l'intérêt que porte l'enfant à l'activité qu'il est en train de faire :

#### a) L'enfant est passionné par son travail

Plus que son petit copain, il choisira un camarade compétent capable de l'aider. Et là, le panneau que nous avons fait « ceux qui sont capables d'aider » est utile. L'enfant s'y reporte facilement.

#### b) L'enfant n'est pas passionné par son travail.

Alors, sous prétexte d'une demande d'aide, il appelle un camarade (le petit copain) et cela se transforme en une partie de « bavardage ».

c) Il y a aussi certains enfants qui demandent toujours de l'aide... ainsi, dans notre classe Christophe sollicite toujours les autres pour se faire aider (aussi bien d'autres enfants que des adultes) même lorsqu'il n'a pas besoin d'aide. Il est aussi le premier à venir aider les autres. En fait il a du mal à travailler seul et profite de ces relations pour l'aider à assumer ses difficultés.

Dans les problèmes de temps, j'oubliais aussi un facteur important : **les activités urgentes.**

Si l'enfant doit réaliser une activité urgente (exemple, répondre à un courrier...), décidée au conseil, il devient difficile pour lui de pouvoir répondre à une demande d'aide. Il n'a plus le choix, ou est limité par le temps. Alors, doit-il répondre à la demande d'aide :

- Et être critiqué au conseil parce que le travail prévu n'a pas été effectué ? Doit-il ne pas répondre à la demande d'aide (celui qui a besoin d'aide peut trouver quelqu'un d'autre) et continuer son travail ?

- C'est souvent ce qui se passe puisqu'il n'y a pas obligation d'aide.

mais... s'il y avait obligation d'aide, je me demande comment le choix pourrait s'effectuer, puisque dans les deux cas il pourrait y avoir critique du conseil.

1980-1981

(1) Jean Le Gal : instituteur spécialisé, militant de la pédagogie Freinet, auteur d'une thèse sur la pédagogie de l'orthographe d'usage.

C'est la première règle réinstaurée, expliquée aux nouveaux dès le premier jour par un ancien... « dans notre classe on peut

s'aider, ceux qui savent quelque chose aident ceux qui ne savent pas ». L'apprentissage de l'heure étant une activité collective qui s'est mise en place dès les premiers jours à partir d'un travail sur la grille de la semaine, elle a permis de lancer l'entraide.

J'ai proposé de reprendre le brevet de l'heure (ou échelle de niveaux) que nous utilisions l'an passé, en plus j'y ajoute cette année les couleurs de judo (blanc, jaune, orange, vert, bleu, marron, noir).

Ainsi, au bout d'une semaine chacun peut se situer et savoir où il en est dans l'apprentissage de l'heure, ce qu'ils savent et ce qu'ils ne savent pas. Chacun va connaître ainsi de quelle aide il a besoin, le système des couleurs permettra plus tard, entre autre pour la lecture, un repérage plus facile.

Pour le moment nous en sommes à l'apprentissage de l'heure, Mohamed propose que l'on écrive sur une feuille ceux qui sont capables d'aider en regardant ceux qui sont plus loin dans le brevet. Nous ferons une liste de ceux qui savent, chacun de ceux-là prendront en charge deux qui ne savent pas, pour essayer de les amener un peu plus haut dans le brevet qui devient alors un outil de repère important. Chaque équipe ainsi constituée fonctionnera une semaine au bout de laquelle nous ferons un contrôle que j'animerai. On décide aussi qu'on demande l'aide au début des activités personnelles.

Nous continuerons ainsi un certain temps, tout le mois d'octobre, les équipes étant parfois modifiées, des contrôles étant régulièrement programmés ; chacun monte un peu dans les couleurs et parvient à se situer. Ces équipes vont se trouver remises en question par deux points :

— Tout le monde n'est pas satisfait de son « aideur », on critique certains qui ne « savent » pas apprendre et on voudrait surtout être avec Mohamed qui sait bien, qui montre bien car tous ceux qu'il a aidés ont progressé, sa compétence est unanimement reconnue... mais il ne peut aider tout le monde.

— D'autre part, le démarrage du brevet lecture a amené une nouvelle décision concernant l'entraide. Nous avons cherché comment faire pour apprendre à ceux qui sont en apprentissage lecture.

**Myriam :** ceux qui savent lire, on les met sur une feuille, ceux qui ont besoin regardent la feuille et demandent de l'aide et on est obligé d'aider.

**Sébastien :** On fait des groupes comme pour l'atelier heure, chacun aide un autre...

**Christophe :** Il faudrait faire une liste, les orange et les verts pourraient aider les jaunes et les blancs.

**Johan :** Et comment on va aider les verts et les orange ?

Il est dit alors que c'est moi qui aiderais les verts et les orange.

J'interviens alors pour dire que c'est contraire à ce que nous avons déjà décidé ; si j'aide les verts et les orange, je serai moins disponible avec les apprentis lecteurs (blancs, jaunes) au début d'année nous avons décidé que je travaillerais une demi-heure chaque jour avec ce groupe dans une salle, pendant que les autres travailleraient seuls.

Pas de réactions... la discussion paraît floue, je laisse donc ma question, en me disant que l'expérience fera réfléchir.

**Mohamed :** Comment faire pour apprendre à lire à quelqu'un qui ne sait pas ?

Et Mohamed donne une réponse : « Celui qui veut apprendre à l'autre, il regarde sur la feuille de brevet où il en est, et il apprend ce qu'il ne sait pas ».

**Jean-Paul :** On peut aussi lire un livre à deux, se lire une histoire, montrer les mots.

**Sébastien :** Oui j'ai appris comme ça à Anita, je lui écrivais des mots au tableau, on cherchait des sons.

**Jean-Paul :** Bon, alors, que décide-t-on ? Qui peut aider ?

On choisit les verts et orange (soit quatre enfants, plus deux qui pourront demander à changer de couleurs).

On opte pour la proposition de Myriam, quand on a besoin d'aide, on demande à quelqu'un qui est sur la liste (vert ou orange).

**Myriam :** ... et on est obligé d'aider... si Valérie demande à Johan, Johan l'aide, sinon Valérie en parle au bilan.

**Mohamed :** Il faut faire comme pour l'heure, il faut que l'autre soit d'accord.

**Myriam :** ... oui, mais il n'a pas le droit de refuser.

**Christophe :** D'accord, mais comme pour l'heure, on demande au début des activités personnelles, quand on fait le plan.

On décide donc qu'il est obligatoire d'aider (c'est en fait un rappel de la loi, puisque l'obligation existe depuis le mois de juin). Mais comme pour l'heure on demandera au début des activités personnelles. Cette idée trouvée cette année à propos de l'apprentissage de l'heure permet à chacun de mieux organiser et prévoir son travail. Ceux qui doivent s'entraider le savent, ils peuvent mieux s'organiser, sinon celui qui aide n'est pas forcément disponible à n'importe quel moment.

**Anita :** Et celui qui refuse ?

**Myriam :** On en parle au bilan le soir !

**Anita :** Si on ne nous apprend pas à lire, on ne saura pas lire...

**Johan :** Celui qui ne veut pas aider, on le dit à Jean-Paul, Jean-Paul fait copier dix fois « Je dois apprendre à lire aux autres... » et on fait signer aux parents.

Je refuse de donner une punition et rappelle que c'est au conseil de régler le problème, comme il est l'heure, je propose de rester sur la première idée de Myriam, « on en parle au bilan le soir ».

Le refus a été évoqué ici, mais pour l'instant il n'a jamais fait obstacle à l'entraide dans la classe, même si des petits refus temporaires ont parfois été exprimés.

Aujourd'hui, au mois de février 1981 nous en sommes à cette organisation :

- Peuvent aider ceux qui sont à partir de la couleur orange.
- On aide ceux qui sont dans la couleur avant, soit : un orange peut aider un jaune ou un blanc, mais pas un vert...
- On demande de l'aide au début des activités personnelles pour que l'aideur l'inscrive sur son plan (sauf pour une aide ponctuelle, on peut demander à quelqu'un qui sait à condition qu'il ne soit pas en activités obligatoires ou urgentes).
- On ne refuse pas d'aider.

Voilà donc un exemple de nos tâtonnements dans la classe, concernant une réflexion et la mise en place de structures d'entraide, avec la pratique quotidienne les choses changent encore et toujours. Aujourd'hui en mai 83, si les principes demeurent, l'organisation institutionnelle n'est plus tout à fait la même, par exemple notre loi ne fait plus obligation à l'animateur de jour d'aider les autres, à cause de problèmes de compétence, par contre, il a un rôle essentiel dans la régulation des activités, pour que l'entraide fonctionne entre les membres du groupe.

Et d'autres questions se posent encore, à la suite du livre que j'ai lu sur l'entraide (« Les enfants enseignent aux enfants »), si l'entraide profite plus à l'aidant... comment faire pour que l'aidé en profite aussi malgré tout ? Du moins que faire pour qu'il devienne aussi aidant ?

*Jean-Paul BOYER  
La Rousselière  
3, allée de la Planche  
44120 Vertou*

